



ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Le bureau exécutif

Paris, le 27 mars 2018

Communiqué de presse

28^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger

La 28^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) s'est tenue à Paris du 12 au 16 mars 2018.

La mission de l'AFE est double : être une force de proposition sur tous les sujets concernant les Français établis hors de France mais également informer nos compatriotes à l'étranger, au premier rang desquels les 442 conseillers consulaires, élus français de proximité. L'AFE est également consultée par le Gouvernement sur des projets de texte relatifs à la situation des Français vivant à l'étranger.

A la suite de ses échanges avec des responsables de l'administration, des parlementaires et des représentants de la société civile, l'AFE vient d'adopter 18 résolutions portant notamment sur les sujets suivants : le lancement du prix AFE du Développement Durable, visant à mettre en valeur des associations, des entreprises soucieuses du développement durable et luttant contre le réchauffement climatique et dont la 1^{ère} édition pourrait avoir lieu en octobre 2019, la création pour les entreprises françaises PME et ETI d'un guichet unique à l'exportation constitué de l'union entre Business France et les CCI et placé sous l'autorité des régions, l'amélioration de la représentation non parlementaire des Français établis hors de France, l'actualisation de la liste de la quarantaine de pays qui interdisent officiellement ou de facto l'entrée et le séjour sur leur territoire aux personnes séropositives, la mise en place d'une campagne d'information sur le VIH/SIDA visant les Français de l'étranger et plus particulièrement la jeunesse, la mise en place à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE), fin 2018, de cotisation en fonction de l'âge et de la composition de la famille et la possibilité pour tout citoyen membre de l'espace économique européen d'adhérer à la CFE, la perspective de la réforme en profondeur de l'AEFE, le rôle du Louvre, fer de lance de la diplomatie culturelle de la France, la nécessaire modernisation du code des impôts quant au statut des agents de la fonction Publique territoriale à l'étranger, l'extension du statut de non-résident dit « Schumacker », la fiscalité des non-résidents. Elle a aussi eu communication de deux études préparées en intersession : l'une sur les initiatives locales d'aide à l'emploi pour les Français de l'étranger et la nécessité de mettre en place une plate-forme d'identification et de qualification des structures répondant à l'image d'un label, l'autre sur le handicap vécu à l'étranger et dont les propositions ont été remises à la secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargée des personnes handicapées ainsi qu'aux parlementaires.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères est intervenu en clôture de la session. Il a annoncé le lancement du dispositif de soutien de 2M€ au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) qui se substitue à la réserve parlementaire. Il a rappelé sa volonté de parfaire, dans la concertation avec les élus, le dispositif de la représentation non-parlementaire des Français de l'étranger afin de disposer d'une réforme stabilisée pour la fin de l'année.

L'AFE sera attentive à la mise en place du STAFE et au suivi du calendrier de cette réforme.